

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2957

2 décembre 2011

SOMMAIRE

Atlas Business S.à r.l.	141925	Luxembourg IMIL Sàrl	141907
BRE/Europe 6 S.à r.l.	141908	Lux S.A.	141917
CY. Talk Luxembourg	141924	Malar Sàrl.	141924
Double Green S.A.	141902	Marketing et Publicité International	141908
EPISO Office 12 S.à.r.l.	141922	Marketing Participations S.A.	141935
Eurocost International S.A.	141905	Marketing Participations S.A.	141935
Fidji Luxco (BC) Commandite	141904	Marlipar Investments S.à r.l.	141900
Harley Club Letzebuerg	141936	Mc Kinley S.A.	141918
KPI Residential Property 23 S.à.r.l.	141890	Medi-Clinic Luxembourg S.à.r.l.	141918
KPI Residential Property 23 S.à.r.l.	141890	Merus SPF	141890
KPI Residential Property 24 S.à.r.l.	141903	Metinvest S.A.	141925
KPI Residential Property 24 S.à.r.l.	141903	Mission Systems International S.à r.l. ...	141908
KPI Residential Property 24 S.à.r.l.	141900	MMW Securities Fund, Sicav	141935
KPI Residential Property 24 S.à.r.l.	141903	Moxfleisch Finanz Beteiligungs Gesell- schaft AG	141935
Kravatski Invest S.A.	141903	Multimedia Global Finance S.A.	141906
Laila S.à r.l.	141904	Muscat S.A.	141936
Lastra Investments S.à r.l.	141903	Nama Investments S.A.	141918
Leopard Germany Property 2 S.à r.l. ...	141904	NeoVitaes, S.à r.l.	141936
Leopard Germany Property 3 S.à r.l. ...	141905	Obegi Group S.A.	141917
Leopard Holding Company S.à.r.l.	141905	S.C.E.M. S.A.	141935
Lesing Baltic Investment S. à r. l.	141907	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care IX S.à r.l.	141900
LFR Technologies	141917	Stafin Investments S.A.	141906
Linouk Holding S.A.	141890	Think Pink Luxembourg	141918
Luxembourg CBEXINMX 2003 S.à r.l. ...	141906	Troc Europe S.A.	141927
Luxembourg Effets Visuels S.A.	141907		
Luxembourg Free Chapter A.s.b.l.	141936		

KPI Residential Property 23 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 116.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011146814/10.

(110170353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

KPI Residential Property 23 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 116.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011146815/10.

(110170354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Linouk Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 141.920.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 Octobre 2011

- L'Assemblée Générale décide d'accepter:

1- La démission de l'administrateur-délégué et l'administrateur Monsieur Rolf Arjen KATTE, commerçant, né 16 septembre 1965 à Utrecht (NL) résident à Wielengahof No1 NL-2625 LJ Delft, avec effet le 24 Octobre 2011

2- La nomination comme nouveau administrateur: Monsieur David GASSET, directeur de sociétés, né à Bondy (F), le 09 Janvier 1970 demeurant à 108 rue Damrémont F-75018 Paris avec effet le 24 Octobre 2011

Luxembourg, le 24 Octobre 2011.

Mr David GASSET

Mandaté

Référence de publication: 2011146842/16.

(110170613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Merus SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.179.

STATUTES

This thirtieth day of September two thousand eleven appeared before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg:

Herald Aldo Schuurman, lawyer with professional address at the office of Loyens & Loeff, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, acting in his capacity as duly authorised representative of:

Joseph Bernardus Gerardus Willibrordus Maria de Gruijter, entrepreneur, born on the tenth of March nineteen hundred forty-four in Vught (Netherlands), residing at Rameyenstraat 4, 2590 Berlaar, Belgium (the "Shareholder"), being the sole shareholder of:

Merus Limited, a company limited by shares under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the British Virgin Islands with the Registrar of Corporate Affairs under number 29866 (the "Company").

The person appearing is personally known to me, undersigned notary.

The power of attorney to the person appearing is initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

Redomiciliation

The Shareholder, acting as sole shareholder of the Company, hereby resolves:

i. that the Company is to adopt Luxembourg nationality and be continued as a company under the laws of Luxembourg, without dissolution, and to this end that the principal place of business, place of central management, registered office and domicile of the Company is and be moved to 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

ii. in accordance with the laws of the British Virgin Islands, for the avoidance of doubt, that (a) the Company continues to be liable for all of its claims, debts, liabilities and obligations that existed prior to its continuance as a company under the laws of Luxembourg, (b) no conviction, judgement, ruling, order, claim, debt, liability or obligation due or to become due, and no cause existing, against the Company is released or impaired by its continuance as a company under the laws of Luxembourg and (c) no proceedings, whether civil or criminal, pending by or against the Company are abated or discontinued by its continuance as a company under the laws of Luxembourg, but the proceedings may be enforced, prosecuted, settled or compromised by or against the Company;

iii. that the share capital of the Company continues to amount to four million seven hundred ninety thousand sixty-eight euros and ninety-two eurocents (EUR 4,790,068,92); and

iv. to change the name of the Company to Merus SPF and to amend and restate the articles of association of the Company as follows:

Art. 1. Definitions.

1.1 In these articles of association the following words shall have the following meanings:

"Companies Act 1915": the Act concerning commercial companies of the 10th of August 1915, as amended;

"distributable equity": the part of the company's equity which exceeds the aggregate of the share capital and the reserves which must be maintained pursuant to the law;

"Family Estate Management Company Act": the Act on the creation of a family estate management company ("SPF") of the 11th of May 2007;

"general meeting": a meeting of shareholders and other persons entitled to attend meetings of shareholders or, where the context so requires, the body of the company consisting of its shareholders;

"management board": the body of the company consisting of its managers;

"share": a share in the capital of the company; and

"shareholder": a holder of one or more shares.

1.2 References to articles shall be deemed to refer to articles of these articles of association, unless the contrary is apparent.

Art. 2. Legal form, name and registered office.

2.1 The company is both a company with limited liability within the meaning of the Companies Act 1915 and a family estate management company within the meaning of the Family Estate Management Company Act and is governed by such laws accordingly. The company is incorporated for an indefinite term.

2.2 The company's name is Merus SPF.

2.3 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

Art. 3. Objects. The sole object of the Company is the acquisition, holding, management and realisation of financial assets as defined in article 2 of the Family Estate Management Company Act, with the exclusion of any commercial activity.

Art. 4. Share capital.

4.1 The share capital of the company amounts to four million seven hundred ninety thousand sixty-eight euros and ninety-two eurocents (EUR 4,790,068,92).

4.2 The share capital of the company is divided into seven million eight hundred fifty-two thousand five hundred seventy-two (7,852,572) shares with a nominal value of sixty-one eurocents (EUR 0.61) each.

4.3 All shares shall be registered and no share certificates shall be issued. The shares are reserved for investors as defined in article 3 of the Family Estate Management Company Act.

4.4 The shares may be repurchased and are liable to be redeemed, respectively, subject to and in accordance with article 7.2 and the terms, conditions and manner of repurchase or redemption as determined from time to time by the managers.

Art. 5. Register of shareholders. The management board shall keep a register of shareholders in which the names and addresses of all shareholders are recorded.

Art. 6. Issuance of shares.

6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the general meeting.

6.2 A resolution to issue shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

6.3 Upon issuance of shares, each shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his shares, subject to article 6.4.

6.4 Prior to each single issuance of shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the general meeting.

6.5 The provisions of articles 6.1, 6.2, 6.3 and 6.4 shall apply by analogy to the granting of rights to subscribe for shares, but do not apply to the issuance of shares to a person exercising a right to subscribe for shares previously granted.

6.6 The issue of a share shall furthermore require a deed of amendment of articles of association, to be executed for that purpose before a notary residing in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.7 The full nominal value of a share must be paid up on issue.

Art. 7. Own shares; reduction of share capital.

7.1 The company and its subsidiaries may acquire own shares and depositary receipts therefor.

7.2 The general meeting may resolve to reduce the company's share capital in accordance with the relevant provisions prescribed by law.

7.3 The general meeting may resolve to distribute share premium in whole or in part. A resolution to distribute share premium can only be adopted with due observance of the statutory procedure to amend the articles of association. No payment may be made before expiration of a notice period of at least two months after publication of the resolution to distribute share premium in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Art. 8. Transfer of shares. Shares are transferred by means of a written instrument executed before a notary or under hand only. A transfer shall not be valid towards the company or third parties but until the same has been notified to the company or accepted by it in accordance with the relevant provisions of the law.

Art. 9. Share transfer restrictions.

9.1 Shares cannot be transferred among the living to non-shareholders unless shareholders representing three-quarters or more of the share capital have agreed to the same.

9.2 Article 9.1 shall apply by analogy to rights to subscribe for shares and rights of pre-emption.

Art. 10. Pledge and usufruct on shares.

10.1 The provisions of article 8 shall apply by analogy to the creation of a right of pledge and to the creation or transfer of a right of usufruct on shares.

10.2 On the creation of a right of pledge on a share and on the creation or transfer of a right of usufruct on a share, the voting rights attributable to such share may not be assigned to the pledgee or the usufructuary.

Art. 11. Depositary receipts for shares. The company shall not cooperate in the issuance of depositary receipts for shares in the capital of the company.

Art. 12. Managers.

12.1 The management board shall consist of one or more managers. Both individuals and legal entities can be managers.

12.2 Managers are appointed by the general meeting.

12.3 A manager may be suspended or dismissed by the general meeting at any time, with or without cause.

12.4 The authority to establish remuneration and other conditions of employment for managers is vested in the general meeting.

Art. 13. Duties, decision-making and allocation of duties.

13.1 The management board shall be entrusted with the management of the company.

13.2 When making management board resolutions, each manager may cast one vote.

13.3 All resolutions of the management board shall be adopted by more than half of the votes cast.

13.4 Management board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all managers then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions.

13.5 Resolutions of the management board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the management board.

13.6 The management board may establish further rules regarding its decision making and working methods. In this context, the management board may also determine the duties for which each manager in particular shall be responsible. The general meeting may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

Art. 14. Representation.

14.1 The company shall be represented by the management board (or, if the company only has one manager, by the sole manager). Two managers acting jointly shall also be authorised to represent the company.

14.2 The management board may appoint representatives with general or limited power to represent the company. Each representative shall be competent to represent the company, subject to the restrictions imposed on him. The management board shall determine each representative's title. Such representatives may be registered in the Register of Commerce and Companies, indicating the scope of their power to represent the company.

Art. 15. Approval of management board resolutions.

15.1 The general meeting may require management board resolutions to be subject to its approval. The management board shall be notified in writing of such resolutions, which shall be clearly specified.

15.2 A resolution of the management board with respect to a matter involving a conflict of interest with one or more managers in a private capacity shall be subject to the approval of the general meeting.

15.3 The absence of approval by the general meeting of a resolution as referred to in this article 15 shall not affect the authority of the management board or a manager to represent the company.

Art. 16. Vacancy or inability to act. If a seat is vacant on the management board or a manager is unable to perform his duties, the management of the company shall be vested in the remaining managers or manager.

Art. 17. Financial year and annual accounts.

17.1 The company's financial year shall be the calendar year.

17.2 The management board shall prepare annual accounts and deposit the same for inspection by the shareholders at the registered office.

17.3 The management board shall also deposit the annual report for inspection by the shareholders.

17.4 The annual accounts shall be signed by the managers. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

17.5 The company may, and if the law so requires shall, appoint an statutory auditor to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the general meeting.

17.6 The general meeting shall approve the annual accounts.

17.7 The general meeting may grant full or limited discharge to the managers for the management pursued.

Art. 18. Profits and distributions; statutory reserve.

18.1 The profits realised in a financial year are at the disposal of the general meeting. Distribution of profits shall be made after approval of the annual accounts if permissible under the law given the contents of the annual accounts. If the general meeting does not adopt a resolution regarding the allocation of the profits prior to or at latest immediately after the approval of the annual accounts, the profits will be reserved.

18.2 Annually, an amount equal to at least one-twentieth of the profits must be transferred to the statutory reserve. This obligation ceases to apply if the statutory reserve amounts to, or is greater than, one-tenth of the share capital.

18.3 The general meeting may resolve to pay an interim dividend and/or to make distributions out of any reserve of the company. Moreover, the management board may also decide to pay an interim dividend and/or to make distributions out of any reserve of the company.

18.4 Distributions on shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

18.5 Distributions on shares may be made only up to an amount which does not exceed the amount of the distributable equity.

18.6 In calculating the amount of any distribution on shares, shares held by the company shall be disregarded.

Art. 19. General meetings.

19.1 The annual general meeting shall be held within six months after the end of the financial year.

19.2 Other general meetings shall be held as often as the management board deems such necessary.

19.3 Shareholders representing in the aggregate at least one tenth of the company's share capital may request the management board to convene a general meeting, stating specifically the subjects to be discussed. If the management board has not given proper notice of a general meeting within four weeks following receipt of such request such that the meeting can be held within six weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorised to convene a meeting themselves.

Art. 20. Notice, agenda and venue of meetings.

20.1 Notice of general meetings shall be given by the management board. Furthermore, notice of general meetings may be given by shareholders representing in the aggregate at least half of the company's share capital, without prejudice to the provisions of article 19.3.

20.2 Notice of the meeting shall be given no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting.

20.3 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in article 20.2.

20.4 A subject for discussion of which discussion has been requested in writing not later than thirty days before the day of the meeting by one or more shareholders who individually or jointly represent at least one percent of the company's share capital, shall be included in the notice or shall be notified in the same way as the other subjects for discussion.

20.5 General meetings are held in the municipality in which, according to these articles of association, the company has its official seat. General meetings may also be held elsewhere, but in that case valid resolutions of the general meeting may only be adopted if all of the company's share capital is represented.

Art. 21. Admittance and rights at meetings.

21.1 Each shareholder shall be entitled to attend the general meetings, to address the meeting and to exercise his voting rights. Shareholders may be represented in a meeting by a proxy authorised in writing.

21.2 At a meeting, each person present with voting rights must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

21.3 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

Art. 22. Chairperson of the meeting. The chairperson of a general meeting shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a manager shall act as chairperson, or, if no manager is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson.

Art. 23. Recording of shareholders' resolutions. The management board shall keep record of all resolutions adopted by the general meeting. If the management board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting shall ensure that the management board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the registered office for inspection by the shareholders. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records.

Art. 24. Adoption of resolutions in a meeting.

24.1 Each share confers the right to cast one vote.

24.2 To the extent that the law or these articles of association do not require a qualified majority, all resolutions of the general meeting shall be adopted by shareholders representing more than half of the share capital or by a simple majority of votes cast, as the case may be, subject to and in accordance with the Companies Act 1915.

24.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be rejected.

24.4 If the formalities for convening and holding of general meetings, as prescribed by law or these articles of association, have not been complied with, valid resolutions of the general meeting may only be adopted in a meeting, if in such meeting all of the company's share capital is represented and such resolution is carried by unanimous vote.

24.5 In the general meeting, no voting rights may be exercised for any share held by the company or a subsidiary, nor for any share for which the company or a subsidiary holds the depositary receipts.

Art. 25. Written resolutions.

25.1 Unless there are more than twenty-five shareholders, resolutions of the general meeting may also be adopted in writing without holding a meeting.

25.2 Each shareholder must ensure that the management board is informed of the resolutions thus adopted as soon as possible in writing. The management board shall keep record of the resolutions adopted and it shall add such records to those referred to in article 23.

Art. 26. Amendment of the articles of association. A change of nationality of the company requires the unanimous vote of all shareholders. All other amendments to the articles of association shall require a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital.

Art. 27. Dissolution and liquidation.

27.1 The company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the general meeting.

27.2 If the company is dissolved pursuant to a resolution of the general meeting, the managers shall become liquidators of the dissolved company. The general meeting may decide to appoint other persons as liquidators.

27.3 During liquidation, the provisions of these articles of association shall remain in force to the extent possible.

27.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved company shall be transferred to the shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the shares held by each.

27.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Companies Act 1915.

Finally, the person appearing declared:

A. Seven million eight hundred fifty-two thousand five hundred seventy-two (7,852,572) shares with a nominal value of sixty-one eurocents (EUR 0.61) each, numbered 1 through 7,852,572, are in issuance and are paid up in full, evidence of which was given to the undersigned notary.

B. The first financial year of the Company in Luxembourg commences on the date hereof and ends on the thirty-first of December two thousand twelve.

C. The Shareholder, acting as sole shareholder of the Company, hereby adopts the following resolutions:

- to remove all of the Company's incumbent managers from office; and
- to appoint Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, born in Rennes (France) on the third of April nineteen hundred seventy-three, and Jacob Mudde, born in Rotterdam (Netherlands) on the fourteenth of October nineteen hundred sixty-nine, both with professional address at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as managers of the Company for an indefinite term.

Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the Company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately four thousand euro (€ 4.000,-).

This deed is drawn up in English followed by a version in French.

The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was passed in Luxembourg on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente septembre a comparu par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Maître Herald Aldo Schuurman, avocat avec adresse professionnelle au cabinet Loyens & Loeff, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

Mr Joseph Bernardus Gerardus Willibrordus Maria de Gruijter, entrepreneur, né le dix mars mille neuf cent quarante-quatre à Vught (Pays-Bas), résidant au Rameyenstraat 4, 2590 Berlaar, Belgique (l'«Associé»), étant l'associé unique de:

Merus Limited, une société par actions de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Abbott Building, B.P. 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée aux Îles Vierges Britanniques auprès du Registraire des Affaires des Sociétés sous le numéro 29866 (la «Société»).

Le comparant est connu personnellement de moi, notaire soussigné.

La procuration au comparant est paraphée ne varietur par le comparant et moi, notaire, et est annexée aux présentes.

Le comparant a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Migration

L'Associé, agissant en tant qu'associé unique de la Société, décide par les présentes:

i. que la Société soit de nationalité luxembourgeoise et soit prorogée en tant que société de droit luxembourgeois, sans dissolution, et à cet effet que le principal établissement, le siège de l'administration centrale, le siège statutaire et le domicile de la Société sont transférés au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

ii. conformément au droit des Iles Vierges Britanniques, en tout état de cause, que (a) la Société continuera de répondre de ses créances, dettes, de son passif et de ses obligations existant avant la continuité de la société en tant que société de droit luxembourgeois, (b) aucune condamnation, jugement, décision, ordonnance, créance, dette, passif ou obligation dû dès à présent ou à l'avenir, ni cause existant à l'encontre de la Société n'est dérogée ni affaiblie par la continuité de la société en tant que société de droit luxembourgeois et

(c) aucune poursuite engagée par ou à l'encontre de la Société, civile ou criminelle, n'est atténuée ou interrompue par la continuité de la société en tant que société de droit luxembourgeois, à l'inverse les poursuites pourront être mises en oeuvre, poursuivies, réglées ou transigées par ou à l'encontre de la Société;

iii. que le capital social de la Société continue à s'élever à quatre million sept cent quatre-vingt-dix mille soixante-huit euros et quatre-vingt-douze centimes (4.790.068,92 EUR); et

iv. de changer la dénomination de la Société en Merus SPF et de refondre les statuts de la Société de la manière suivante:

Art. 1^{er}. Définitions.

1.1 Dans les présents statuts sont entendus par:

«associé»: le détenteur d'une ou plusieurs parts;

«assemblée générale»: une réunion des associés et des autres personnes ayant le droit d'assister aux assemblées et d'y prendre la parole ou, lorsque le contexte le requiert, l'organe de la société composé des associés;

«capitaux propres distribuables»: la partie des capitaux propres de la société dépassant le capital social majoré des réserves à constituer en vertu de la loi;

«gérance»: l'organe de la société composé des gérants;

«Loi de 1915 sur les sociétés»: la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«Loi sur les sociétés de gestion de patrimoine familial»: la Loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»); et

«part»: une part dans le capital social de la société.

1.2 Sauf si le contexte exige qu'il en soit autrement, les renvois aux articles sont des renvois aux articles des présents statuts.

Art. 2. Forme juridique, dénomination et siège.

2.1 La société est à la fois une société à responsabilité limitée au sens de la Loi de 1915 sur les sociétés et une société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi sur les sociétés de gestion de patrimoine familial et en conséquence la société est soumise à ces lois. La société est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La société est dénommée Merus SPF.

2.3 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet. L'objet exclusif de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi sur les sociétés de gestion de patrimoine familial, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Art. 4. Capital social.

4.1 Le capital social s'élève à quatre million sept cent quatre-vingt-dix mille soixante-huit euros et quatre-vingt-douze centimes (4.790.068,92 EUR).

4.2 Le capital social de la société est divisé en sept million huit cent cinquante-deux mille cinq cent soixante-douze (7.852.572) parts sociales ayant une valeur nominale de soixante et un centimes d'euro (0,61 EUR) chacune.

4.3 Toutes les parts sont nominatives. Aucun certificat de part sociale ne sera émis. Les parts sociales sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la Loi sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.

4.4 Les parts sont passible d'être rachetée ou amorties sous réserve de et en conformité avec l'article 7.2 et les termes, conditions et sorte de rachat ou amortissement tels que décidé de temps à autre par les gérants.

Art. 5. Registre des associés. La gérance tient un registre des associés sur lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les associés.

Art. 6. Emission de parts.

6.1 L'émission de parts s'effectue en vertu d'une décision de l'assemblée générale.

6.2 La décision d'émission de parts prévoit le prix et les autres conditions de l'émission.

6.3 Lors de l'émission de parts, chaque associé a un droit préférentiel de souscription proportionnel au montant nominal de l'ensemble des parts qu'il détient, sous réserve de l'article 6.4.

6.4 Avant chaque émission de parts, l'assemblée générale peut limiter ou exclure le droit préférentiel de souscription.

6.5 Les dispositions des articles 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 s'appliquent par analogie à l'octroi de droits de souscription de parts, mais pas à l'émission de parts à une personne exerçant un droit de souscription de parts acquis auparavant.

6.6 L'émission de parts requiert en outre un acte de modification des statuts passé à cet effet devant un notaire ayant résidence au Grand-Duché de Luxembourg.

6.7 Lors de l'émission d'une part, tout le montant nominal doit en être libéré.

Art. 7. Parts propres; réduction du capital social.

7.1 La société et ses filiales peuvent acquérir des parts propres ou des certificats s'y rapportant.

7.2 L'assemblée générale peut décider de réduire le capital social de la société en observant les dispositions légales à ce sujet.

7.3 L'assemblée générale peut décider de distribuer totalement ou partiellement la prime d'émission. Une résolution de distribuer de prime d'émission ne peut être prise que dans les conditions légales requises pour la modification des statuts. Aucun paiement ne pourra être effectué pendant un délai d'au moins deux mois suivant la publication de la résolution de distribuer de prime d'émission au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Art. 8. Remise emportant transfert de propriété de parts. Les cessions de parts doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de la loi.

Art. 9. Limitations à la cessibilité des parts.

9.1 Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

9.2 L'article 9.1 s'applique par analogie aux droits de souscription de parts et aux droits préférentiels.

Art. 10. Nantissement et usufruit sur des parts.

10.1 Les dispositions de l'article 8 s'appliquent par analogie à la constitution d'un nantissement et à la constitution ou la remise emportant transfert d'un usufruit sur des parts.

10.2 Lors de la constitution d'un nantissement ou lors de la constitution ou de la remise emportant transfert d'un usufruit sur une part, le droit de vote ne peut être attribué au créancier nanti ou à l'usufruitier.

Art. 11. Certificats. La société n'apporte pas sa collaboration à l'émission de certificats se rapportant à des parts dans le capital social de la société.

Art. 12. Gérants.

12.1 La gérance est composée d'un ou plusieurs gérants. Tant des personnes physiques que des personnes morales peuvent être gérant de la société.

12.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale.

12.3 Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment, avec ou sans des causes légitimes.

12.4 L'assemblée générale est investie du droit de fixer la rémunération et les autres conditions de travail des gérants.

Art. 13. Tâches d'administration, prise de décision et répartition des tâches de la gérance.

13.1 La gérance est chargée de l'administration de la société.

13.2 Chacun des gérants dispose d'une voix à la gérance.

13.3 Toutes les décisions de la gérance sont prises à plus de la moitié des voix exprimées.

13.4 Les décisions de la gérance peuvent également être prises sans qu'une réunion ne soit tenue, par consultation écrite ou autrement, à condition que la proposition en question ait été soumise à tous les gérants en fonction et qu'aucun desdits gérants ne s'oppose à cette modalité de prise de décision.

13.5 Les décisions de la gérance sont portées sur un registre de procès-verbaux tenu par la gérance.

13.6 La gérance peut fixer toutes autres règles concernant sa prise de décision et sa méthode de travail. Dans ce cadre, la gérance peut entre autres préciser les tâches dont chacun des gérants sera plus particulièrement chargé. L'assemblée générale peut décider que ces règles et cette répartition des tâches doivent être mises par écrit et peut soumettre ces règles et cette répartition des tâches à son approbation.

Art. 14. Représentation.

14.1 La gérance (ou, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique) a le pouvoir de représenter la société. Deux gérants agissant conjointement représentent également la société.

14.2 La gérance peut nommer des représentants ayant un pouvoir de représentation général ou limité. Chacun d'eux représente la société dans les limites de son pouvoir. La gérance fixe les titres et qualités desdits représentants. Ces représentants peuvent être inscrits au Registre de Commerce et des Sociétés avec mention de l'étendue de leur pouvoir de représentation.

Art. 15. Approbation des décisions de la gérance.

15.1 L'assemblée générale est habilitée à soumettre des décisions de la gérance à son approbation. Ces décisions devront être clairement définies et communiquées à la gérance par écrit.

15.2 Une décision de la gérance visant à l'accomplissement d'un acte juridique concernant un conflit d'intérêts avec un ou plusieurs gérants en tant que personnes privées, doit être soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

15.3 L'absence d'approbation d'une décision visée au présent article 15 par l'assemblée générale ne porte pas atteinte au pouvoir de représentation de la gérance ou un gérant.

Art. 16. Absence ou empêchement. En cas d'absence ou d'empêchement d'un gérant, les autres gérants ou l'autre gérant seront/sera chargé(s) de l'administration de la société.

Art. 17. Exercice et comptes annuels.

17.1 L'exercice social correspond à l'année civile.

17.2 La gérance établit des comptes annuels et les tient à la disposition des associés au siège social.

17.3 Le rapport de gestion est également tenu à la disposition des associés.

17.4 Les comptes annuels sont signés par les gérants. Si la signature d'un ou plusieurs gérants manque, cette absence sera mentionnée et motivée.

17.5 La société peut et, si la loi l'y oblige, doit donner mission à un réviseur d'entreprises d'examiner les comptes annuels. L'assemblée générale est habilitée à donner cette mission.

17.6 L'assemblée générale approuve les comptes annuels.

17.7 L'assemblée générale peut donner aux gérants un quitus total ou partiel de leur gestion.

Art. 18. Bénéfices et dividendes; réserve légale.

18.1 Les bénéfices réalisés au cours d'un exercice sont à la disposition de l'assemblée générale. Les bénéfices ne sont distribués qu'après l'approbation des comptes annuels dont il ressort que la distribution est autorisée. Si l'assemblée

générale ne décide pas de l'affectation des bénéfices avant ou au plus tard immédiatement après la décision d'approbation des comptes annuels, les bénéfices seront affectés aux réserves.

18.2 Annuellement, un prélèvement d'un vingtième au moins est fait sur les bénéfices pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social.

18.3 L'assemblée générale peut décider de distribuer des dividendes intérimaires et/ou de faire des distributions à partir d'une réserve de la société. La gérance peut également décider de distribuer des dividendes intérimaires et/ou de faire des distributions à partir d'une réserve de la société.

18.4 Distributions sur les parts sont payables immédiatement après la décision de faire la distribution, sauf si la décision prévoit une autre date.

18.5 Le montant des distributions faites ne peut dépasser le montant du capital propre distribuable.

18.6 Les parts que la société détient dans son capital ne sont pas prises en compte dans la détermination du montant à distribuer.

Art. 19. Assemblées générales.

19.1 L'assemblée générale annuelle des associés se tient dans les six mois de la clôture de l'exercice.

19.2 D'autres assemblées générales sont tenues aussi souvent que la gérance le juge nécessaire.

19.3 Les associés représentant conjointement au moins un dixième du capital social de la société ont le droit de demander à la gérance de convoquer une assemblée générale, en précisant les questions à examiner. Si la gérance n'a pas convoqué ladite assemblée dans un délai de quatre semaines, si bien que l'assemblée pourrait être tenue dans les six semaines après la réception de la demande, les requérants sont eux-mêmes habilités à la convoquer.

Art. 20. Convocation, ordre du jour et lieu des assemblées.

20.1 Les assemblées générales sont convoquées par la gérance. Les assemblées générales peuvent également être convoquées par des associés représentant conjointement au moins la moitié du capital social souscrit, sans préjudice des dispositions de l'article 19.3.

20.2 L'avis de convocation est donné au plus tard le quinzième jour avant le jour de l'assemblée.

20.3 La convocation indique les questions à examiner. Les questions qui n'ont pas été mentionnées dans la convocation, peuvent être annoncées ultérieurement, dans le respect du délai prévu à l'article 20.2.

20.4 Une question dont l'examen a été demandé par écrit au moins trente jours avant le jour de l'assemblée par un ou plusieurs associés représentant seul ou conjointement au moins un centième du capital souscrit, sera portée sur la convocation ou annoncée de la même manière que les autres questions.

20.5 Les assemblées générales sont tenues dans la commune où est situé le siège de la société d'après les présents statuts. Les assemblées générales peuvent également être tenues ailleurs, mais dans ce cas des résolutions valables ne peuvent être adoptées que si tout le capital social émis est représenté.

Art. 21. Accès et droit d'assister à l'assemblée et d'y prendre la parole.

21.1 Chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales, d'y prendre la parole et d'y exercer le droit de vote. Les associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par le détenteur d'un pouvoir écrit.

21.2 Toute personne ayant le droit de vote qui assiste à l'assemblée, est tenue de signer la feuille de présence. Le président de l'assemblée peut décider que les autres personnes assistant à l'assemblée sont également tenues de signer la feuille de présence.

21.3 Le président de l'assemblée décide de l'accès à l'assemblée d'autres personnes.

Art. 22. Président de l'assemblée. Le président d'une assemblée générale est désigné avec plus de la moitié des voix exprimées des personnes ayant le droit de vote et assistant à l'assemblée. Jusqu'au moment de cette désignation, un gérant ou, si aucun gérant n'assiste à l'assemblée, la personne la plus âgée assistant à l'assemblée, fera fonction de président.

Art. 23. Registre des résolutions des associés. La gérance tient registre de toutes les résolutions adoptées par l'assemblée générale. Si la gérance n'est pas représentée à l'assemblée, une copie des résolutions adoptées sera communiquée à la gérance par ou au nom du président de l'assemblée aussi vite que possible après l'assemblée. Le registre des résolutions est tenu à la disposition des associés au siège social de la société. Tout associé peut en obtenir une copie ou un extrait sur demande.

Art. 24. Prise de décision au sein de l'assemblée.

24.1 Chaque part donne droit à exprimer une voix.

24.2 Pour autant que la loi ou les présents statuts ne prévoient pas une plus grande majorité, toutes les résolutions de l'assemblée générale sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou par une majorité simple des votes exprimés, selon le cas, sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés.

24.3 En cas de partage égal des voix, la proposition est rejetée.

24.4 Lorsque les règles concernant la convocation et la tenue des assemblées générales d'associés prévues par la loi et les présents statuts n'ont pas été observées, des résolutions valables ne peuvent être adoptées à l'assemblée que si tout le capital social est représenté et à l'unanimité.

24.5 Aucune voix ne peut être exprimée pour des parts appartenant à la société ou à une filiale ni pour des parts dont la société ou une filiale détient les certificats s'y rapportant.

Art. 25. Prise de décision par consultation écrite.

25.1 Sauf s'il y a plus de vingt-cinq associés, au lieu d'être adoptée au sein d'une réunion, une résolution de l'assemblée générale peut également être adoptée par consultation écrite.

25.2 Chacun des associés est tenu d'assurer que les résolutions ainsi adoptées sont portées à la connaissance de la gérance par écrit le plus vite possible. La gérance tient registre des résolutions adoptées et les joint aux résolutions visées à l'article 23.

Art. 26. Modification des statuts. Le changement de la nationalité de la société requiert l'unanimité des associés. Toutes autres modifications dans les statuts sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 27. Dissolution et liquidation.

27.1 La société peut être dissoute par une résolution à cet effet de l'assemblée générale.

27.2 En cas de dissolution de la société en vertu d'une résolution de l'assemblée générale, les gérants seront les liquidateurs du patrimoine de la société dissoute. L'assemblée générale peut décider de nommer d'autres personnes comme liquidateurs.

27.3 Pendant la liquidation, les dispositions des présents statuts resteront en vigueur autant que possible.

27.4 Le solde restant après le règlement des dettes de la société dissoute, sera remis aux associés au pro rata du montant nominal de l'ensemble des parts détenues par chacun d'eux.

27.5 Outre les dispositions du présent article, la liquidation est régie par les dispositions pertinentes de la Loi de 1915 sur les sociétés.

Enfin, le comparant a déclaré:

A. Sept million huit cent cinquante-deux mille cinq cent soixante-douze (7.852.572) parts sociales ayant une valeur nominale de soixante-et-un centimes d'euro (0,61 EUR) chacune, numérotées de 1 à 7.852.572, ont été émises et ont été libérées intégralement, comme il a été prouvé au notaire soussigné.

B. Le premier exercice social de la Société au Luxembourg commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un décembre deux mille douze.

C. L'Associé, agissant en tant qu'associé unique de la Société, prend par les présentes les résolutions suivantes:

- de révoquer les mandats de tous les gérants de la Société en fonction; et
- de nommer Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, né à Rennes (France) le trois avril mille neuf cent soixante-treize, et Jacob Mudde, né à Rotterdam (Pays-Bas) le quatorze octobre mille neuf cent soixante-neuf, chacun avec adresse professionnelle au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérants de la Société pour un temps sans limitation de durée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ quatre mille euros (€ 4.000,-).

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

Le comparant, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, passé à Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite au comparant, celui-ci a déclaré qu'il comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé les présentes minutes avec moi, notaire.

Signé: Schuurman, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13164. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011146174/497.

(110169470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Marlipar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 113.635.

CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 octobre 2011

Décharge a été donnée au liquidateur, Sinan Sar, né le 5 juin, 1980 à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, et la clôture de la liquidation a été prononcée.

Les livres et documents sociaux seront gardés au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, pendant cinq ans, à compter du jour de la publication de la clôture de la liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Pour Marlipar Investments S.à r.l. (liquidée)

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011147471/18.

(110170912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

KPI Residential Property 24 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 116.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011146816/10.

(110170315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 143.701.

Im Jahr zweitausendelf,

am einundzwanzigsten Tag des Monats September.

Vor Uns Notar Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

die Unterzeichnende, Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS, eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital – spezialisierter Investmentfonds (Société d'investissement à capital variable – Fonds d'investissement spécialisé), gegründet in Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme) nach Luxemburgischem Recht, mit eingetragenem Sitz in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister ("R.C.S. Luxembourg") unter der Nummer B 114.787,

ordnungsgemäß vertreten durch Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, ansässig in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, die von dem Bevollmächtigten und dem unterschreibenden Notar mit "ne varietur" gezeichnet wurde, und, die dieser Urkunde beigefügt bleibt und zusammen mit ihr bei Registrierungsbehörde eingereicht wird.

Diese Erschienene ist alleinige Anteilshaberin an der Gesellschaft "Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care IX S.à r.l." (die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter Luxemburgischem Recht, mit eingetragenem Sitz in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 143.701, gegründet durch notarielle Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 09. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés des Associations ("Mémorial C") unter der Nummer 107 am 17. Januar 2009, zuletzt geändert durch notarielle Urkunde aufgenommen, am 8. August 2011, bislang noch nicht veröffentlicht.

Der Bevollmächtigte erklärt und bittet den Notar aufzunehmen, dass:

I. Der alleinige Anteilshaber alle zehntausendneuhundert (10.900) ausgegebenen Anteile an der Gesellschaft hält, sodass die Entscheidungen über die Tagesordnungspunkte gültig von ihr getroffenen werden können.

II. Über folgende Punkte sollen Beschlüsse gefasst werden:

1. Änderung des Artikels 3 der Satzung der Gesellschaft, sodass er folgendermaßen lautet:

"Das Ziel der Gesellschaft ist

- das Kaufen oder Halten von Anteilen an einer oder mehreren Investmentgesellschaften;
- die Gewährung von Finanzierung an Investmentgesellschaften, vorausgesetzt, dass sie direkt oder indirekt durch eine oder mehrere Investmentgesellschaften von der Gesellschaft kontrolliert werden; und/oder
- das Kaufen von Immobilien und die Entwicklung, Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf von ihr gehaltener Immobilien.

Für diese Klausel gilt, dass "Immobilien" das Eigentum an Grundstücken (bestehend aus Land und Gebäude), langfristige Immobilien-bezogene Anlagen (solche wie Oberflächeneigentum (surface ownership), Hauptleasing (master-lease); Volleigentum (fee simple ownership), exklusive Nutzungsrechte (concession) und Nießbrauch (lease-hold), Erwerbsoptionen und zukünftige Verpflichtungen, die nach Fertigstellung in Bezug auf solche Grundstücke und grundstückbezogene Langzeitinteressen und andere Vermögensgegenstände erworben werden, die notwendig sind, um solche Grundstück und grundstückbezogene Langzeitinteressen zu betreiben, beinhaltet. Für die Zwecke dieser Klausel bezeichnet "Investmentgesellschaft" jede Gesellschaft oder anderes Investitionsvehikel, deren Ziel (gemäß ihrer Gesellschaftssatzung oder anderen Gründungsunterlagen) der Kauf von Immobilien und die Entwicklung, Verwaltung, der Betrieb, die Vermietung und der Verkauf von ihr gehaltener Immobilien, (direkt oder indirekt durch eine oder mehrere Investitionsvehikel mit einer ähnlichen Zielsetzung) der Kauf oder das Halten von Anteilen an einem oder mehreren Investitionsvehikel mit einer ähnlichen Zielsetzung und/oder Gewährung von Finanzierung an solche Investitionsvehikel ist, vorausgesetzt, dass das finanzierte Investitionsvehikel letztendlich von der Gesellschaft kontrolliert wird.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten und Transaktionen durchführen, die sie für notwendig erachtet, um ihre Ziele zu erfüllen, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Förderung der Erreichung ihrer Ziele verbunden sind, einschließlich Transaktionen zur Absicherung von Interessen und/oder Wechselkursrisiken."

Somit wurde folgender Beschluss gefasst:

Einzigiger Beschluss

Die alleinige Anteilsinhaberin beschließt den bestehenden Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, sodass er wie in Punkt 1 der Tagesordnung genannt lautet.

Der unterschreibende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass dieses Protokoll auf Wunsch des Bevollmächtigten in deutscher Sprache verfasst ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; auf Wunsch des selben Bevollmächtigten hat im Fall von Widersprüchen zwischen der deutschen und der englischen Version die deutsche Version Vorrang.

Vorgenommen in Luxemburg am zuvor erwähnten Tag.

Der Bevollmächtigte hat zusammen mit Uns Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Following the translation in English of the preceding text:

In the year two thousand and eleven,
on the twenty-first day of the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

the undersigned, Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS, an investment company with variable capital - specialised investment fund (Société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé) incorporated under the form of a public limited company (société anonyme) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register ("R.C.S. Luxembourg") under number B 114.787,

duly represented by Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care IX S.à r.l." (the "Company") a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 143.701, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, on 09 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 107 on 17 January 2009, lastly changed by a notarial deed enacted on 8 August 2011, not yet published.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole unitholder holds all ten thousand nine hundred (10.900) units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The company's object is

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;
- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the company; and/or
- buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related longterm interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and leasehold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and property-related long term interests and other assets that are necessary to operate such property and property-related long term interests. For the purpose of this clause, "Investment Company" means any company or other investment vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the company.

The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks."

Consequently the following resolution has been passed:

Sole resolution

The sole unitholder resolved to amend existing article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item 1 of the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in German followed by an English translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the German and English version, the German version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with Us notary the present deed.

Gezeichnet: T. LOCHEN, J.J. WAGNER.

Einegistriert zu Esch/Alzette A.C., am 28. September 2011. Relation: EAC/2011/12848. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011146317/117.

(110169674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Double Green S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 89.796.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 20 octobre 2011 que:

- la démission de M. Francesco SPERTI en date du 14 juillet 2011 de ses fonctions d'Administrateur de la société a été acceptée;
- la démission de la société MARC MULLER CONSEILS S.A R.L. (anciennement FIDUCIAIRE MARC MULLER S.A R.L.), ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011147333/19.

(110171432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

KPI Residential Property 24 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.869.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011146817/10.

(110170316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

KPI Residential Property 24 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.869.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011146818/10.

(110170317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

KPI Residential Property 24 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.869.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011146819/10.

(110170318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Kravatski Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 129.528.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011146820/10.

(110170536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Lastra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.572.

—
En date du 30 septembre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

L'associé unique constate qu'Alan Dundon, Gérant et Géraldine Schmit, Gérant, ont également transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146838/14.

(110170711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Laila S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.257.275,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.744.

Les comptes annuels pour l'exercice sociale du 30 janvier 2009 au 30 juin 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Kasia CIESIELSKA

Mandataire

Référence de publication: 2011146822/13.

(110170517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Leopard Germany Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 152.689.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2011146829/13.

(110170688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Fidji Luxco (BC) Commandite, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 111.800.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 3 août 2011 les actionnaires ont décidé de confirmer le mandat de réviseur d'entreprise suivant:

PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Les actionnaires ont aussi décidé de confirmer le mandat des administrateurs suivants:

Monsieur Walid SARKIS

Monsieur Michel PLANTEVIN

Madame Ailbhe Jennings

pour une période venant à l'échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147367/19.

(110171285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Leopard Germany Property 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 152.690.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

M. Robert Kimmels
Gérant

Référence de publication: 2011146830/13.

(110170689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Leopard Holding Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 150.831.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

M. Robert Kimmels
Gérant

Référence de publication: 2011146831/13.

(110170691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Eurocost International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 67.591.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2011.

1. L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de proroger les mandats des administrateurs, administrateurs délégués et Commissaire aux Comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2011.

Administrateurs:

Baba Ahmed Kéméra, Résidence Gambetta 24, F.54190 Villerupt.

Delahaye Frédéric, Rue du Champ de courses 46, B.6600 Bastogne.

Delhaise Michelle, Rue du Haut Boschet 29, F.54920 Morfontaine.

MIDEV S.A., Boulevard Pierre Dupong 1B, L.1430 Luxembourg,
représentée par Delhaise Michelle, Rue du Haut Boschet 29, F.54920 Morfontaine.

Verdini Elzo, Rue Jean Baptiste Marcet 3, F.54190 Villerupt.

Administrateurs délégués:

Baba Ahmed Kéméra, Résidence Gambetta 24, F.54190 Villerupt.

MIDEV S.A., Boulevard Pierre Dupong 1B, L.1430 Luxembourg,
représentée par Delhaise Michelle, Rue du Haut Boschet 29, F.54920 Morfontaine.

Commissaire aux Comptes:

Wilkin Nathalie, Rue du Champ de courses 46, B.6600 Bastogne.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Pour la société
MIDEV S.A.
Représentée par Michelle DELHAISE
La présidente du bureau

Référence de publication: 2011147360/28.

(110171359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Staffin Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.113.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2011:

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur René SCHLIM, administrateur.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée nomme comme administrateurs:

- Monsieur Claudio TOMASSINI, Administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
- Madame Annette SCHROEDER, administrateur, avec adresse professionnelle au 40 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
- Monsieur Jacques RECKINGER, administrateur, avec adresse professionnelle au 40 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée nomme comme commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Glacis avec siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011147597/23.

(110171082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Luxembourg CBEXINMX 2003 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.930.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 92.885.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé tenue en date du 29 décembre 2006, l'Associé:

- Prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister;
- Décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 29 décembre 2006 au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146833/15.

(110170461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Multimedia Global Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 389, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.812.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2011

Démission / Nomination / Confirmation administrateurs

L'assemblée

- prend acte de la démission, avec effet au 30 juin 2011, d'Olivier Guiguet de ses fonctions et mandats d'Administrateur A et Administrateur Délégué de la société;

- prend acte de la démission, avec effet au 30 juin 2011, de Stéphane Schindler de ses fonctions et mandats d'Administrateur A et Administrateur Délégué de la société;
- nomme Alain Lemarchand (rue du Dôme, 16-18 à 92100 Boulogne-Billancourt, France) en qualité d'Administrateur A de la société pour une durée de 3 années expirant lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes 2013;
- nomme Laurent Carozzi (rue du Dôme, 16-18 à 92100 Boulogne-Billancourt, France) en qualité d'Administrateur A de la société pour une durée de 3 années expirant lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes 2013;
- autorise à déléguer la gestion journalière à un administrateur délégué parmi les administrateurs A;
- nomme Monsieur Alain Lemarchand en qualité d'administrateur délégué, pour une durée de 3 années expirant lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes 2013;
- confirme le mandat d'administrateur B conféré à M. Philippe Antoine et le prolonge jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Pour la société

Alain LEMARCHAND

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2011147838/28.

(110171281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

LFX S.A., Luxembourg Effets Visuels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 153.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011146834/10.

(110170255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Luxembourg IMIL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.207.

Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire en date du 25 octobre 2011

L'actionnaire à décidé:

- D'accepter la démission de Aidan Foley, à la fonction de gérant de classe B du conseil de gérance avec effet au 25 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.10.2011.

Référence de publication: 2011146835/13.

(110170796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Lesing Baltic Investment S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.255.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes en date du 23 septembre 2011:

- transfert du siège social de la Société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat;

- transfert de l'adresse professionnelle de Géraldine Schmit et d'Alan Dundon, gérants, au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011146840/15.

(110170578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

M.P.I., Marketing et Publicité International, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 22.735.

—
EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 20 octobre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée:

MARKETING ET PUBLICITE INTERNATIONAL S.à r.l., en abrégé M.P.I., avec siège social au 35, rue de Luxembourg, L-5314 Contern, dénoncé en date du 29 janvier 2005.

Pour extrait conforme
Me Anthony BRAESCH
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2011146851/16.

(110170447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Mission Systems International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 22, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 160.483.

—
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Oktober 2011.

Paul DECKER
Der Notar

Référence de publication: 2011146848/13.

(110170762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

BRE/Europe 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.012.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of September.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BRE/Europe 5NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141118,

here represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 29 September 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is to borrow money in any form and to give security for any borrowings.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of “BRE/Europe 6 S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of class Z with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Except for the class of shares Z, each class of shares corresponds to a specific portfolio of assets constituting an investment (each an “Investment”). The board of managers shall identify the relevant Investment to which each class of shares (other than the class of shares Z) relates.

The classes of shares corresponding to a specific Investment are hereinafter referred to as the “Classes of Preferred Shares” and each as a “Class of Preferred Shares”. Each class of shares, including the class of shares Z will be hereinafter referred to as a “Class of Shares”.

The proceeds relating to the issuance of shares of a Class of Preferred Shares, regardless of the time of issuance of the shares, as well as any other funds allocated by the shareholders (such as loans granted by the shareholders to the Company) and any proceeds (such as income, dividend, interest) deriving from the Investment relating to a Class of Preferred Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the board of managers for the Investment established in respect of the relevant Class or Classes of Preferred Shares.

As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant class of shares. The Company shall be considered as one single legal entity; however, with regard to third parties and in particular towards the Company’s creditors, the shareholders of a specific class shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to the underlying Investment of such class, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their shareholding in the Company.

The Company shall have the power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by an unanimous resolution of a general meeting of the shareholders, representing the entire subscribed capital of the Company.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums within the meaning of article 72-1 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Upon redemption, the redemption price will be equal to the Net Asset (as defined in article 22 of the present articles of association), subject to the limitations set out under article 25 of the present articles of association.

Upon the request of at least one shareholder, the board of managers shall appoint a world-renowned accounting firm (with no ties to the accounting firm that is appointed to audit the accounts of the company) to review the calculation of the redemption price.

The accounting firm will review and amend as the case may be the calculation of the amounts owed for the redemption of the relevant class of shares. The cost and expenses deriving from the appointment of the accounting firm shall be set against the amounts payable to the shareholders benefiting from the redemption proportionately.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Investment which will be determined as follows:

The net asset of each Class of Preferred Shares (the "Net Asset") will consist in the balance of (i) the value of the Investment and any other asset of every kind and nature in relation to the Investment and (ii) the liabilities which can be regularly and reasonably be attributed to the management operation of such Investment (including fees, costs, loans, administrative expenses, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution) such as loans, administrative expenses, tax liabilities.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be indicated in the books of the Company to the same Class of Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Class of Shares.

In the case where any asset, income, liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares, such asset or liability shall be allocated between the Classes of Shares according to the following formula:

$$\frac{\text{Asset/Liability or income/expense not linked to a specific investment}}{\text{Net Asset of each Class of Shares}} \times \frac{\text{Net Asset of each Class of Shares}}{\text{aggregate of all the positive Net Assets of the Company}}$$

The shareholders will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, a decision of the shareholders, for the payment of dividends to the class of shares to which the Investment relates.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of managers shall determine from time to time.

The manager(s) may decide to pay interim dividends to a specific Class of Shares on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution in this specific class of shares, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the corresponding Investment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but

decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

The holders of one Class of Shares will have an exclusive right to the Net Asset attributed to such Class of Shares subject to the following:

1. to the extent permissible by applicable law (in particular, article 72-1 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, any distributions (the "Distributions"), by way of (i) dividend, (ii) redemption of shares, (iii) reduction of capital and (iv) liquidation made by the Company to the holders of a Class of Shares shall be made out of part or whole (as determined by the holders of the Class of Shares concerned) of the Net Asset;

2. notwithstanding the principle stated in paragraph (1), to the extent that the Net Asset for any Class of Shares shall be negative, the holders of such Class of Shares shall not be entitled to any Distributions in this respect;

3. notwithstanding the principle stated in paragraph (1), the holders of a Class of Shares which has a positive Net Asset shall be entitled, in the event of negative Net Asset in other Class(es) of Shares, to:

NET ASSET TO BE DISTRIBUTED		aggregate of the negative and positive Net Assets of the Company
-----------------------------	--	------------------------------------------------------------------

PURSUANT TO item 1 above	X	aggregate of all the positive Net Assets of the Company
--------------------------	---	---------------------------------------------------------

4. The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting."

Art. 26. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by BRE/Europe 5NQ S.à r.l., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. BRE/Management 5 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 151600, is appointed manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

BRE/Europe 5NQ S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141118,

ici représenté par Mlle Carole Noblet, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé à Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Les procurations signées ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière d'actions, titres, obligations ou autres valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est d'emprunter, sous quelque forme que ce soit, et d'accorder des garanties en relation avec ces emprunts.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «BRE/Europe 6 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur d'une même commune en vertu d'une décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

A l'exception des parts sociales de classe Z, chaque part sociale correspond à un portefeuille déterminé d'actifs constituant un investissement (chacun un «Investissement»). Le conseil de gérance identifiera l'Investissement respectif auquel chaque classe de parts sociales (autre que la classe Z des parts sociales) se rapporte.

Les classes de parts sociales correspondant à un Investissement déterminé sont définies comme les «Classes de Parts Sociales Privilégiées» et chacune comme une «Classe de Parts Sociales Privilégiées». Chaque classe de parts sociales, y compris la classe de parts sociales Z, est définie comme une «Classe de Parts Sociales».

Le produit de l'émission de parts sociales d'une Classe de Parts Sociales Privilégiées, indépendamment du moment de l'émission des parts sociales, ainsi que tous autres fonds attribués par tout associé (comme des crédits accordés par les associés à la Société) et tous produits (comme revenus, dividendes, intérêts) résultant de l'Investissement relatif à une Classe de Parts Sociales Privilégiées seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil de gérance pour l'Investissement établi en fonction de la Classe ou des Classes de Parts Sociales Privilégiées respective(s).

Comme entre associés, chaque portefeuille d'actifs sera investi au profit exclusif de la classe de parts sociales concernée. La Société sera considérée comme une entité juridique unique, mais à l'égard de tiers et en particulier à l'égard des créanciers de la Société, les associés d'une classe de parts sociales déterminée répondront de ses dettes relatives à l'Investissement de cette classe, en accord avec les dispositions légales applicables et les conventions contractuelles.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant (i) accord de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs parts sociales.

La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera réalisé par une résolution unanime d'une assemblée générale des associés représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société.

Toutefois, si le prix de rachat excède la valeur nominale de parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que si, au sens de l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés, telle que modifiée, les sommes distribuables sont suffisantes par rapport au surplus du prix de rachat.

De telles parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Lors d'un rachat, le prix de rachat sera égal à l'Actif Net (tel que défini dans l'article 22 des présents statuts), dans les limites précisées par l'article 25 des présents statuts.

A la requête d'au moins un associé, le conseil de gérance devra nommer une entreprise comptable de réputation mondiale (qui n'est pas liée à l'entreprise comptable nommée pour faire l'audit des comptes de la Société) afin de revoir le calcul du prix de rachat.

L'entreprise comptable reverra et modifiera le cas échéant le calcul des montants dus pour le rachat de la classe de parts sociales en question. Les coûts et frais résultant de la nomination de l'entreprise comptable seront compensés en proportion des montants payables aux associés bénéficiant du rachat.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment et sans motif spécifique.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou la par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant (i) décision de la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la loi et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Investissement comme suit:

L'actif net résultat de chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées (l'«Actif Net») consistera dans la balance entre (i) la valeur de l'Investissement et tout autre actif de toute sorte relatif à l'Investissement et (ii) les dettes qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribuées à la gestion de cet Investissement (y compris honoraires, coûts, prêts, frais administratifs, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes) comme les prêts, frais administratifs, dettes fiscales.

Lorsqu'un actif découle d'un autre actif suite à un échange d'actifs, une fusion, un apport en nature ou une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les livres de la Société à la même Classe de Parts Sociales que les actifs dont il découle et à chaque nouvelle évaluation d'un actif, l'augmentation ou la réduction de valeur sera attribuée à la Classe de Parts Sociales correspondante.

Au cas où un actif, revenu, une dette ou des coûts de la Société ne pourront pas être attribués à une Classe particulière de Parts Sociales, un tel actif ou une telle dette sera imputé(e) entre les Classes de Parts Sociales conformément à la formule suivante:

Actif/dette ou revenu/coût ne pas lié à un investissement déterminé	X	Actif Net de chaque Classe de Parts Sociales Actif Net de toutes les Classes de Parts Sociales
------------------------------------------------------------------------	---	---------------------------------------------------------------------------------------------------

Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la loi et la pratique comptable courante. L'excès éventuel du total du solde créditeur sur le total du solde débiteur sur chacun de ces comptes constituera le montant disponible qui, comme indiqué, sur décision des associés, sera utilisé pour la distribution de dividendes à la classe de parts à laquelle l'Investissement se rapporte.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions pourront être payées en la monnaie et au moment et lieu que le conseil de gérance déterminera de temps en temps.

Le(s) gérant(s) décider(a)(ont) de la distribution de dividendes intérimaires à une classe spécifique de parts sociales sur base d'un bilan préparé par le(s) gérant(s) et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans cette classe spécifique de parts, il étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits réalisés dérivant de l'investissement depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par les présents statuts ou par la loi.

Les associés d'une Classe de Parts Sociales auront un droit exclusif sur l'Actif Net attribué à telle Classe de Parts Sociales sous les conditions suivantes:

1. dans les limites permises par la loi applicable (en particulier article 72-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi des Sociétés»), toutes distributions (les «Distributions») par voie de (i) dividendes, (ii) rachat de parts sociales, (iii) réduction de capital et (iv) liquidation faites par la Société aux associés d'une Classe de Parts Sociales seront faites hors de tout ou d'une partie (tel que déterminé par les associés de la Classe de Parts Sociales) de l'Actif Net;

2. nonobstant le principe indiqué au paragraphe (1), les associés d'une Classe de Parts Sociales n'auront pas droit à des Distributions si l'Actif Net de cette Classe de Parts Sociales est négatif;

3. nonobstant le principe indiqué au paragraphe (1), les associés d'une Classe de Parts Sociales ayant un Actif Net positif auront droit, en cas d'Actif Net négatif de n'importe quelle(s) autre(s) Classe(s) de Parts Sociales, à:

Actif Net à distribuer conformément		Somme de tous les Actifs Nets négatifs et positifs de la Société
au point 1 ci-dessus	X	Somme de tous les Actifs Nets positifs de la Société

4. le montant à distribuer (conformément aux principes indiqués aux paragraphes (1) et Actif Net à Somme de tous les Actifs distribuer conformément Nets négatifs et positifs de la Société au point 1 ci-dessus X Somme de tous les Actifs Nets positifs de la Société (3) par part sociale sera égal au montant total distribué divisé par le nombre total de parts sociales émises dans la Classe de Parts Sociales en question.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts sociales au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par BRE/Europe 5NQ S.à r.l., susmentionnée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;

2. BRE/Management 5 S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous section B, numéro 151600, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Noblet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13133. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142524/467.

(110165365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Obegi Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 16.092.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 19/10/2011

Cinquième résolution:

L'assemblée élit un nouveau Conseil d'administration pour un mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statutaire de 2012 qui approuvera les comptes 2011 et composé comme suit:

M. Henry Yordan OBEGI, né le 24/06/1926 à Alep Syrie, demeurant Rue de l'Indépendance, Imm. Tilal, Achrafieh, Beyrouth, Liban.

M. Yordan OBEGI, né le 19/04/1956 à Beyrouth, Liban, demeurant 182, rue Sursock, Immeuble Zohzaghi, Beyrouth, Liban

M. Riad OBEGI, né le 09/08/1958 à Beyrouth, Liban, demeurant 182, rue Sursock, Immeuble Zohzaghi, Beyrouth, Liban

M. Georges OBEGI, né le 04/01/1965 à Beyrouth, Liban, demeurant 182, rue Sursock, Immeuble Zohzaghi, Beyrouth, Liban.

M. Amine BECHARA, né le 21/07/1954 à Hammana Liban, demeurant 10, rue d'Huart, L-8068 Bertrange, Luxembourg.

M. Toni YARAK, né le 04/10/1966 à Bkarzala Liban, demeurant 9, rue du 87^e R.I., B-6840 NEUFCHATEAU, Belgique

Mme Josée ALTMANN, né le 16/09/1947 à Schieren Luxembourg, demeurant 13, rue de l'Europe, L-7225 BEREL-DANGE, Luxembourg

M. Hans HRECHDAKIAN, né le 24/05/1954 à Alep, Syrie, demeurant 10 Op den Aessen, L-5837 Fentange Luxembourg

BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE

BEMO

16, bd Royal

L-2449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011147843/28.

(110171259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

LFR Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 25, Ditzebierg.

R.C.S. Luxembourg B 131.550.

—
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011146841/9.

(110170790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.409.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX S.A.

Référence de publication: 2011146843/10.

(110170172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Mc Kinley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 105.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011146845/9.

(110170907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Medi-Clinic Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 129.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146847/11.

(110170723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Nama Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.409.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée tenue le 17 octobre 2011.

Résolution:

Le Conseil nomme Madame Carole Farine, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L – 1331 Luxembourg comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Stéphanie Bouju. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146870/15.

(110170132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Think Pink Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8031 Strassen, 41, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg F 8.890.

STATUTS**Art. 1^{er}. Dénomination.**

1.01 L'organisation portera le nom Think Pink Luxembourg, a.s.b.l. et aura son siège à Strassen Luxembourg.

Art. 2. Objet.

2.01 La mission de l'organisation consiste à apporter son soutien aux femmes anglophones souffrant d'un cancer au Luxembourg.

2.02 Les objectifs de l'organisation sont les suivants:

- Sensibiliser la population aux cancers touchant les femmes,
- Identifier et, le cas échéant, développer des ressources utiles pour les femmes touchées par le cancer,
- Lever des fonds pour Think Pink Luxembourg afin de remplir ces objectifs.

Art. 3. Affiliation.

3.01 L'organisation se résume à un Conseil d'administration. Le Conseil d'administration est composé au minimum de trois membres et au maximum de 11 membres.

3.02 L'affiliation au Conseil d'administration est effectuée sur invitation uniquement et est suivie d'un vote à la majorité des deux tiers (2/3) au sein du comité.

3.03 Le Conseil de l'organisation se composera au moins des trois postes suivants:

Président, Secrétaire, et Trésorier. D'autres postes pourront être créés ultérieurement.

3.04 Les membres pourront se retirer ou démissionner de leur poste à tout moment sur notification écrite faite aux membres restants du Conseil d'administration.

3.05 L'affiliation au Conseil d'administration pourra être annulée à tout moment avec effet immédiat sur approbation des membres du Conseil d'administration à la majorité des deux tiers au moins.

3.06 Si l'un des postes du Conseil d'administration devient vacant pendant la durée d'un mandat, le poste pourra être assigné à un nouveau membre élu par un vote à la majorité du comité.

Art. 4. Utilisation des fonds de Think Pink Luxembourg.

4.01 Pour les besoins des déclarations fiscales, l'exercice social de Think Pink Luxembourg commencera le 1^{er} avril et prendra fin le 31 mars de chaque année.

4.02 Think Pink Luxembourg pourra uniquement collecter de l'argent par le biais d'activités de collecte de fonds, contributions, dons ou sponsorship dans l'intention clairement et expressément définie de remplir ses objectifs et de mettre en œuvre sa mission. Think Pink Luxembourg ne pourra emprunter des fonds ni conclure aucun accord donnant lieu à une créance externe envers des tiers.

4.03 Le Conseil d'administration examinera et votera à la majorité des 2/3 l'allocation des fonds à sa disposition aux causes qui rentrent dans le cadre des objectifs de l'organisation, tels que mentionnés à l'Article 2.02.

Toutes dépenses significatives seront approuvées à l'avance par le Conseil d'administration de Think Pink Luxembourg à la majorité des deux-tiers (2/3).

4.04 Les membres du Conseil d'administration de Think Pink Luxembourg ne seront pas rémunérés pour les prestations qu'ils effectuent au nom de Think Pink Luxembourg. Le Conseil d'administration établira une réglementation appropriée pour le remboursement des frais déboursés, de façon à pouvoir les inclure en détail dans les états financiers annuels.

Art. 5. Fonctions du Conseil d'administration.

5.01 Les fonctions du Conseil d'administration seront les suivantes:

- Organiser, annoncer et mener des activités de collecte des fonds pour Think Pink Luxembourg,
- Proposer, examiner et approuver l'allocation des fonds de Think Pink Luxembourg,
- Effectuer les transactions commerciales nécessaires entre les réunions régulières et toute autre transaction qui pourra être renvoyée devant ce Conseil par l'organisation,
- Préparer et tenir une Assemblée générale annuelle.

5.02 Les réunions régulières du Conseil d'administration auront lieu pendant l'année. Le quorum sera la majorité simple des membres du Conseil d'administration. Tout membre du Conseil d'administration pourra demander l'organisation de réunions spéciales.

Art. 6. Fonctions des mandataires.

6.01 Les responsabilités du Président seront entre autres les suivantes:

- Présider l'ensemble des réunions du Conseil d'administration,
- Coordonner le travail des mandataires, du comité et des sous-comités afin de promouvoir les objectifs de Think Pink Luxembourg,
- Préparer et présenter un rapport annuel écrit sur le statut, les activités et les réalisations de Think Pink Luxembourg ainsi qu'une ébauche des projets à venir et une évaluation des risques principaux (ex.: risques portés à la réputation ou financiers) auxquels sera confrontée l'organisation,
- Exercer toutes autres fonctions qui pourront lui être attribuées par l'organisation ou le comité.

6.02 Les responsabilités du Secrétaire seront entre autres les suivantes:

- Préparer les minutes de toutes les réunions du Conseil d'administration,
- Représenter l'organisation dans l'ensemble de la correspondance,
- Tenir un registre des membres actifs de l'organisation,
- Préparer et présenter un rapport annuel écrit sur les activités du Conseil d'administration,
- Assurer le bon déroulement des élections du Conseil d'administration,
- Exercer toutes autres fonctions déléguées par le Conseil d'administration.

6.03 Les responsabilités du Trésorier seront entre autres les suivantes:

- Réception et traitement de toutes les sommes d'argent perçues par l'organisation, et paiement de l'ensemble des dépenses autorisées par le Conseil d'administration,
- Archiver de manière détaillée et précise l'ensemble des reçus et des frais, et présenter un rapport régulier sur la situation financière de l'organisation et ses transactions au Conseil d'administration,

- Préparer et présenter un rapport annuel de la situation financière de l'organisation, ses principales transactions financières ainsi que ses principales dépenses,
- Préparer et présenter le budget annuel d'exploitation de l'organisation.

Art. 7. Réunions de l'organisation.

7.01 Une assemblée générale annuelle organisée par le Conseil d'administration aura lieu chaque année, normalement en mai et, au plus tard, le 30 juin.

7.02 L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'administration afin d'inclure au moins:

- L'approbation de tous les rapports
- L'approbation du budget annuel
- La date et l'heure de la prochaine réunion

7.03 Des réunions et des activités supplémentaires pourront être organisées de temps en temps par le Conseil d'administration de Think Pink Luxembourg.

Art. 8. Règles concernant l'amendement des statuts.

8.01 Des amendements aux présents statuts de Think Pink Luxembourg pourront être proposés par tout membre du Conseil d'administration. Les amendements proposés devront être présentés par écrit au Secrétaire du Conseil d'administration pour examen par ledit Conseil, et seront mis aux voix et approuvés à la majorité des deux tiers.

Art. 9. Dispositions concernant la dissolution de la personne morale.

9.01 Think Pink Luxembourg pourra être dissoute par un vote à la majorité des 2/3 du Conseil d'administration.

9.02 Dans l'éventualité d'une dissolution, l'ensemble des sommes d'argent et des actifs sur les comptes de l'organisation seront attribués sous forme de dons à un organisme de bienfaisance basé au Luxembourg, telle que déterminé par un vote à la majorité des deux tiers.

Art. 1^{er}. Name.

1.01 The name of the Organisation shall be Think Pink Luxembourg, a.s.b.l. The organisation will be seated in Luxembourg.

Art. 2. Purpose.

2.01 The Organisation's mission is to support English-speaking women who are battling cancer in Luxembourg.

2.02 The objectives of the Organisation are:

- to raise awareness of cancers affecting women,
- to identify and where appropriate develop resources useful to women affected by cancer,
- to raise funds for Think Pink Luxembourg to meet these objectives.

Art. 3. Membership.

3.01 The organisation is confined to a Board of Directors. Membership of the Board of Directors is comprised of no less than 3 and no more than 11 members.

3.02 Membership is by invitation only and after a 2/3s majority committee vote.

3.03 The organisation shall have a board of at least 3 of the following positions:

Chairperson, Secretary, and Treasurer. Other positions may be created at a later date.

3.04 Members may withdraw or resign their membership at any time upon written notification to the remaining members of the Board of Directors.

3.05 Membership of the Board of Directors may be rescinded at any time with immediate effect upon the approval of at least 2/3 majority of the Board of Directors

3.06 If any of the Board of Directors posts are vacated during a Term, the post may be filled by a new member elected by a majority vote of the Committee may fill them.

Art. 4. Use of Think Pink Luxembourg Funds.

4.01 For reporting purposes the financial year of Think Pink Luxembourg year shall begin on the 1st of April and end on the 31st of March each year.

4.02 Think Pink Luxembourg may raise money solely by means of fund raising activities, gifts, donations or sponsorship with the clear and express intention of meeting its stated objectives and achieving its mission. Think Pink Luxembourg may not borrow money or otherwise enter into any arrangement giving rise to external liabilities towards a third party.

4.03 The Board of Directors will consider and vote by 2/3rds majority the application of funds at its disposal towards causes that meet the objectives of the organisation as stated in Article 2.02

4.04 All items of significant expenditure will be approved in advance by a two-thirds (2/3) majority of the Think Pink Luxembourg Board of Directors.

4.05 The Board of Directors of Think Pink Luxembourg will not be remunerated for the work they undertake on behalf of Think Pink Luxembourg. The Board of Directors will establish an appropriate policy for the reimbursement of out of pocket expenses to include appropriate disclosure in the annual financial reporting.

Art. 5. Duties of the Board of Directors.

5.01 The duties of the Board of Directors shall be:

- to organise, publicise and run fund raising activities for Think Pink Luxembourg,
- to propose, review and approve the application of Think Pink Luxembourg's funds,
- to transact necessary business in the intervals between regular meetings and such other business as may be referred to it by the Organisation.
- to prepare and conduct an Annual General Meeting,

5.02 Regular meetings of the Board of Directors shall be held during the year. A simple majority of the Board of Directors shall constitute a quorum. Any Member of the Board of Directors may call special meetings.

Art. 6. Duties of Officers.

6.01 The responsibilities of the Chairperson shall include the following:

- Presiding at all meetings of the Board of Directors.
- Coordinating the work of the Officers, the Committee and Sub-Committees of in order to promote the objectives of Think Pink Luxembourg.
- Preparing and presenting an annual written report on the status, activities, achievements of Think Pink Luxembourg, and an outline of future plans and an assessment of the principal risks (e.g. reputational or financial) faced by the Organisation.
- Performing other duties as may be assigned by the Organisation or the Committee.

6.02 The responsibilities of the Secretary shall include the following:

- Recording the minutes of all meetings of the Board of Directors.
- Representing the Organisation in all correspondence.
- Maintaining a register of Active Members of the Organisation.
- Preparing and presenting an annual written report on the activities of the Board of Directors.
- Ensuring the orderly conduct of elections to the Board of Directors
- Performing other duties as delegated by the Board of Directors.

6.03 The responsibilities of the Treasurer shall include the following:

- Receipt and care of all monies received by the Organisation, and payment of all expenditures as authorised by the Board of Directors.
- Maintaining a comprehensive and accurate record of all receipts and expenditures and present a regular report on the financial standing of the organisation and its transactions to the Board of Directors
- Preparing and presenting an annual report on the financial standing of the Organisation, all major financial transactions undertaken and its principal liabilities.
- Preparation and presentation of an Annual Operating Budget for the Organisation.

Art. 7. Meetings of the Organisation.

7.01 An Annual General Meeting will be held each year, organised by the Board of Directors of Think Pink Luxembourg normally in May, but no later than 30th June, of each year.

7.02 An agenda will be prepared by the Board of Directors to include at least the following:

- Approval of the all Reports
- Approval of an annual budget
- Date and time of next meeting

7.03 Additional meetings and activities may be organised from time to time by the Board of Directors of Think Pink Luxembourg.

Art. 8. Rules for making Amendments to the Articles of Association.

8.01 Amendments to these Statutes of Think Pink Luxembourg may be proposed by any member of the Board of Directors. Proposed Amendments must be submitted in writing to the Secretary of the Board of Directors for review by the Board of Directors, voted upon and approved by a 2/3rds majority..

Art. 9. Provision for the Dissolution of Entity.

9.01 Think Pink Lux can be dissolved at any time by a 2/3s majority vote of the Board of Directors

9.02 At the time of dissolution all money and assets in the accounts will be given to a Luxembourg based charity determined by a 2/3s majority vote

Référence de publication: 2011147029/181.

(110169992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

EPISO Office 12 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.038.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth of October.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) EPISO Luxembourg Holding S.à r.l, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 138.590, hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 18, 2011.

2) Zoubra Management S.à r.l, a société à responsabilité limitée having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.494, hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 18, 2011.

The proxies, after having being signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Partners, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. They are the sole partners of EPISO Office 12 S.à r.l, a société à responsabilité limitée, organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under B 154.038 incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 28, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on July 30, 2010, number 1563 (the Company) The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on February 22, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on the first of June, 2011, number 1174, and amended pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKS, notary residing in Luxembourg, on April 11, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on August 19, 2011, number 1901.

II. they hold all the units in the capital of the Company fixed at twelve thousand and five hundred euros (12,500,- EUR) represented by three hundred and fifty (350) class A units (the Class A Units) and one hundred and fifty (150) class B units (the Class B Units) having a nominal value of twenty-five euro (25,- EUR) each (individually and irrespective of the class, a Unit and together, irrespective of the class, the Units).

III. the agenda is the following:

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thousand euros;
2. Amendment of the first paragraph of article eight (8) of the Articles of the Company; and
3. Miscellaneous.

The Partners take unanimously the following resolutions:

First resolution

The Partners resolve to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thousand euro (100,000,- EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (12,500,- EUR) to one hundred and twelve thousand five hundred euro (112,500,- EUR), by issuing two thousand and eight hundred (2,800) new Class A Units and one thousand and two hundred (1,200) new Class B Units with a par value of twenty-five (25,- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

- EPISO Luxembourg Holding S.à r.l declares to subscribe to the two thousand and eight hundred (2,800) new Class A Units fully paid up in cash at its par value of twenty-five euro (25,- EUR). So that the amount of seventy thousand euro (EUR 70,000,-) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

- Zoubra Management S.à r.l declares to subscribe to one thousand and two hundred (1,200) new Class B Units fully paid up in cash, at its par value of twenty-five euro (25,- EUR). So that the amount of thirty thousand euro (EUR 30,000,-) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Partners resolves to amend article eight (8) of the Articles, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at one hundred and twelve thousand five hundred euro (112,500.- EUR) represented by three thousand one hundred and fifty (3,150) class A units (the Class A Units) and one thousand three hundred fifty (1,350) class B units (the Class B Units) having a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) each (individually and irrespective of the class, a Unit and together, irrespective of the class, the Units)."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing persons, said mandatory signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Ont comparu:

1) EPISO Luxembourg Holding S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.590, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 18 octobre 2011.

2) Zoubra Management S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.494, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 18 octobre 2011.

Les procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Ils sont les seuls associés de la société EPISO Office 12 S.à r.l, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg sous le numéro B 154.038, constituée suivant acte du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 juin 2010, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 juillet 2010 sous le numéro 1563 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte du notaire Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 février 2011, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 1^{er} juin 2011, sous le numéro 1174 puis les statuts ont été modifiés suivant un acte du notaire Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg le 11 avril 2011, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 août 2011 sous le numéro 1901.

II. Qu'ils détiennent toutes les parts sociales dans le capital de la Société fixé à douze mille cinq cents euros (12,500.- EUR), représenté par trois cent cinquante (350) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A) et cent cinquante (150) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune (individuellement et sans tenir compte de la catégorie une Part Sociale et ensemble et sans tenir compte de la catégorie, les Parts Sociales).

III. L'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent mille euros;
2. Modification du premier paragraphe de l'article huit (8) des Statuts de la Société;
3. Divers.

Les Associés prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent mille euros (100.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à cent douze mille cinq cents euros (112.500.- EUR), par l'émission de deux mille huit cents (2,800) nouvelles Parts Sociales de Classe A et mille deux cents (1,200) nouvelles Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

- EPISO Luxembourg Holding S.à r.l déclare souscrire les deux mille huit cents (2.800) nouvelles Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées en espèces, de sorte que

le montant de soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

- Zoubra Management S.à r.l déclare souscrire les mille deux cents (1,200) nouvelles Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente mille euros (30.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Les Associés décident, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article huit (8) des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à cent douze mille cinq cent euros (112.500, EUR) représenté par trois mille cent cinquante (3,150) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A) et mille trois cent cinquante (1,350) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (individuellement et sans tenir compte de la catégorie une Part Sociale et ensemble et sans tenir compte de la catégorie, les Parts Sociales)“

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46548. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146683/135.

(110170620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Malar Sàrl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 19, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 79.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011146850/10.

(110170868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

CY. Talk Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 148.252.

Extrait du conseil d'administration du 01.02.2011

CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1^{er} février 2011.

L'adresse des administrateurs B suivants est également transférée au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg:

- Stéphane Warnier

- Michaël Dandois

- Antoine Meynial

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011147314/17.

(110171660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Metinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 62.173.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62858 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011146855/10.

(110170147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Atlas Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 164.189.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le trois octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Mademoiselle Hanane ACHAHBOUN, employée, née à Montpellier (France) le 23 novembre 1985, demeurant à F-57300 Hagondange, 13, rue des Forgerons;

2) Monsieur Hassan ACHAHBOUN, commerçant, né à Berkini (Maroc) le 1^{er} janvier 1957, demeurant à F-57300 Hagondange, 13, rue des Forgerons.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce en gros, demi-gros ou détail de denrées alimentaires brutes ou transformées, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale ou de services en rapport direct ou indirect avec l'objet principal de la société à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de ATLAS BUSINESS S.à r.l..

Art. 4. Le siège social est établi a Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et a l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé a la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II.- Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés. En cas de pluralité de gérants ils constituent un Conseil de Gérance.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

En cas d'un seul gérant, la société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Hassan ACHAHBOUN, prénommé	250 parts sociales
2) Mademoiselle Hanane ACHAHBOUN, prénommée	<u>250 parts sociales</u>
Total	500 parts sociales

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'unique associé reconnaît.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le 31 décembre 2011

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

141927

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est à L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - 1) Mademoiselle Hanane ACHAHBOUN, préqualifiée; et
 - 2) Monsieur Hassan ACHAHBOUN, préqualifié.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Achahboun, H. Achahboun et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44007. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011145872/111.

(110169783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Troc Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.028.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the seventh day of October.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Saphir Capital Partners S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 35a, boulevard John F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg B 150.152,

here represented by Ms Elsa BOURGOIS, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 October, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "Troc Europe S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

The company may borrow in any form except through public offering. The company may solely through private placement issue bonds, notes or other debt instruments in registered form and subject to restrictions on transfers. The company may render any assistance by way of loans, advances or pledges and guarantees or otherwise, to its subsidiaries or other related companies.

The company may provide guarantees or other pledges in favor of third parties in order to guarantee their obligations and the obligations of companies in which the company holds either directly or indirectly a participation as well as to any company part of the same group. The Company may also assist such companies in amongst others but not limited to the management and development of such companies and their portfolio and the financing through loans, advances or guaranties.

The company may pledge, give up or burden any or all of its assets in any possible form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32.000.- EUR) represented by THREE HUNDRED TWENTY (320) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Friday of June at 3.00 pm.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) The first business year shall begin on the date of Incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2011.

2) The first annual general meeting shall be held in the year 2012.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe to the three hundred and twenty (320) shares.

The shares have been paid up to the extent of 100% by payment in cash, so that the amount of THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

Mr Patrick HANSEN, employee, born in Luxembourg, on 26 October 1972, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 35a, boulevard John F. Kennedy.

Mr John Gregory Penning, employee, born in Luxembourg, on 17 August 1972, residing professionally at L-18 55 Luxembourg, 35a, boulevard John F. Kennedy.

Mr Marc SMIT, employee, born in Düsseldorf (Germany) on 20 June 1972, residing at Grote bickersstraat 27, NL-1013 KN Amsterdam (The Netherlands).

3.- Has been appointed statutory auditor:

Gefco Consulting S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 69.580.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

5.- The registered office of the company is established in L-1855 Luxembourg, 35a, boulevard John F. Kennedy.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le sept octobre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Saphir Capital Partners S.A., une société ayant son siège social à L-18 55 Luxembourg, 3 5a, boulevard John F. Kennedy, immatriculée sous le numéro 150.152,

ici représentée par Madame Elsa BOURGOIS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 octobre 2 011.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Troc Europe S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous prêts, avances, garanties, sûretés ou autres à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, et financièrement par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) représenté par TROIS CENT VINGT (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, de telle manière que tous les participants à la réunion seront en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes mesures approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sera reprise par écrit sous la forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les trois cent vingt (320) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE DEUX MILLE EURO (32.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cent euros (EUR 1.100).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés à la fonction d'administrateur:

Monsieur Patrick HANSEN, employé privé, né à Luxembourg le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, boulevard John F. Kennedy.

Monsieur John Grégory PENNING, employé privé, né à Luxembourg le 17 août 1972, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, boulevard John F. Kennedy.

Monsieur Marc SMIT, employé privé, né à Düsseldorf (Germany) le 20 juin 1972, demeurant à Grote bickersstraat 27, 1013 KN Amsterdam (Pays-Bas).

3.- Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes:

Gefco Consulting S.à r.l., ayant son siège social à L-244 9 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 6 9.580.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1855 Luxembourg, 3 5a, boulevard John F. Kennedy.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: E. BOURGOIS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44728. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): T. Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142908/401.

(110165662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

MMW Securities Fund, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 25.952.

Le Rapport Annuel au 30. Juni 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Oktober 2011.

Unterschriften.

Référence de publication: 2011146860/10.

(110170427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Marketing Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 35.171.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue en date du 25 octobre 2011 que les administrateurs, Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, M. Fernand HEIM et M. Marc SCHMIT ainsi que le commissaire aux comptes, M. Marco RIES, se sont démis de leurs fonctions respectives avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2011146852/12.

(110170590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Marketing Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 35.171.

Il résulte d'une décision du gérant prise en date du 25 octobre 2011 que la convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT Sàrl, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C.S. Luxembourg B 75.908 et la société MARKETING PARTICIPATIONS S.A., R.C.S. Luxembourg B 35.171, a été dénoncée avec effet immédiat.

Le siège social de la société MARKETING PARTICIPATIONS S.A. fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2011146853/13.

(110170872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Moxfleisch Finanz Beteiligungs Gesellschaft AG, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.418.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 octobre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011146862/11.

(110170608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

S.C.E.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 109, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 148.392.

Par la présente, je soussigné Monsieur Nico HANSEN, agissant en ma qualité de gérant de la société à responsabilité limitée MGI FISOGEST SARL, ayant son siège social L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur, vous informe de la décision de la société MGI FISOGEST SARL de démissionner de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société

anonyme S.C.E.M. S.A., constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C - N° 2052 du 20 octobre 2009 ayant son siège social 109, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.392.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.
MGI FISOGEST SARL
Représentée par Monsieur Nico HANSEN
Gérant

Référence de publication: 2011147578/18.

(110171251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

**Harley Club Letzebuerg, Association sans but lucratif,
(anc. Luxembourg Free Chapter A.s.b.l.).**

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, An der Delt.
R.C.S. Luxembourg F 1.083.

Procès verbal de l'assemblée générale du Luxembourg Free Chapter du 20.10.2011

Ordre du jour:

- changement de l'article 9 des statuts
- changement du nom de l'a.s.b.l. respectivement de l'article 1 des statuts

RAPPORT:

- L'assemblée générale décide à l'unanimité des votes de biffer sans remplacement l'article 9 "Tout membre de l'association doit être membre du «Harley Owners Group» ® " des statuts.
- L'assemblée générale décide avec une majorité de 2/3 des votes de changer la dénomination de l'a.s.b.l., la nouvelle dénomination sera:

HARLEY CLUB LETZEBUERG

par conséquent l'article 1 des statuts est modifié comme suit:

"1. L'association sans but lucratif, s'appelle HARLEY CLUB LETZEB UERG

Junglinster, le 22 octobre 2011.

R. Kauffmann / Y. Christen / V. Bellomo
Président / secrétaire / caissier

Référence de publication: 2011147714/23.

(110170817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Muscat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 64.669.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011146864/10.

(110170893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

NeoVitaes, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 149.510.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011146865/10.

(110170516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.
